

Année Scolaire 2020-2021
Séance n° 4

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL
Mardi 2 février 2021**

A 18 h 15, le quorum étant atteint, Monsieur Coursodon, proviseur du Lycée polyvalent, ouvre la séance. Monsieur Moyroux, proviseur-adjoint membre de droit, accepte d'être secrétaire de séance.

Le président du conseil d'administration propose aux membres du CA l'ordre du jour suivant :

1. Contrats et conventions ;
2. D. B. M pour information ;
3. A.N.V.
4. Ecole ouverte
5. Sorties scolaires ;
6. Autorisation de poursuivre
7. Répartition de la DHG ;
8. Questions diverses

L'ordre du jour de la séance est soumis au vote :

16 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : l'ordre du jour est adopté à la majorité. (71)

Le compte-rendu du CA N°3 est soumis à l'approbation des membres du CA :

16 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : le compte rendu du CA n°3 est adopté à la majorité. (70)

1 ► Contrats et conventions

Monsieur Coursodon demande l'accord du Conseil d'administration pour signer les conventions et contrats suivants :

a) Convention relative à l'utilisation à titre onéreux d'équipements sportifs vénissiens mis à disposition pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire au lycée :

La présente convention définit les conditions dans lesquelles le lycée dispose des installations sportives pour la pratique de l'EPS et verse à la municipalité une participation financière en contre partie de cette utilisation. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable 2 fois.

17 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention est adoptée à l'unanimité. (72)

b) Convention d'occupation précaire d'un logement : cette convention concerne le logement occupé par M. Samba durant la période du 01/11/2020 au 31/12/2020.

17 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention est adoptée à l'unanimité. (68)

c) Contrat portant sur la fonctionnalité "envoi de SMS" par le biais de Pronote : le formulaire d'inscription pour l'envoi de SMS par Pronote est signé pour une année, de février 2021 à février 2022. Cette fonctionnalité permet l'envoi aux familles de SMS pour un tarif de 0.07cts HT

17 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : le contrat est adopté à l'unanimité. (69)

Départ des deux élus élèves, Rayanne IBRAHIM et Memet LALE

d) Convention avec le collège Jules Michelet dans le cadre de la cité éducative : La présente convention permet le versement de fonds issus de la Cité éducative afin d'assurer le financement d'actions spécifiques dans le cadre du dispositif FIIL.

15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention est adoptée à l'unanimité. (73)

e) Convention constitutive d'un groupement de commande de denrées alimentaires avec le lycée La Martinière Duchère : La présente convention a pour objet la création d'un groupement de commande pour la fourniture de denrées alimentaires dans le cadre d'un marché à bons de commandes pour les années 2020 et 2023.

15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention est adoptée à l'unanimité. (74)

2 > Décision budgétaire modificative

L'Adjoint-Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des modifications au budget suivantes :

Pour l'année 2020 :

- DBM N° 19 : Correction solde taxe apprentissage : - 831.18 €.
- DBM N° 20 : Réajustement service SBN : 52 235.77 €.
- DBM N° 21 : Diminution stocks denrées SRH : - 317.70 €.
- DBM N° 22 : Correction diminution stocks denrées SRH : - 16.51 €.
- DBM N° 23 : DBM 22 : Correction budget SRH : - 52 441.51 €.

Pour l'année 2021 :

- DBM N° 1 : Soldes de subventions à utiliser sur 2021 :
2PREAU : 2 163.04 € pour les portes du PREAU
2FRI20 : 7 766.62 € solde FRI 2020

3 > Ecole ouverte

Le chef d'établissement présente l'organisation et le financement de l'école ouverte pour l'année 2021.

L'école ouverte accueille les élèves sur deux jours pendant les petites vacances (hiver, printemps et automne sauf en fin d'année) et sur la préparation du second groupe en juillet, ainsi que des mercredis après midi.

L'enveloppe académique est en baisse mais cela nous impacte peu car la totalité de l'enveloppe n'était pas utilisée les années précédentes.

15 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE : l'école ouverte est adoptée à l'unanimité. (78)

4 > Sorties et voyages

Sorties scolaires : Monsieur Coursodon présente les sorties scolaires à venir. Cette programmation reste soumise aux aléas de la crise sanitaire en cours et n'est donc pas complètement garantie.

15 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE : Les sorties scolaires sont adoptées à l'unanimité. (79)

5 > Constitution partie civile :

Suite aux dégradations commises au sein du lycée en novembre 2020, M. Coursodon demande l'autorisation aux membres du CA de se constituer partie civile au nom de l'établissement afin d'obtenir le remboursement de la part des auteurs de l'infraction des frais engagés.

15 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE : Les membres du CA donnent autorisation à l'unanimité (75)

6 > Répartition de la DHG

Le chef d'établissement rappelle que la DHG a été présentée aux différentes instances, préalablement à sa présentation en CA.

-Présentation au Conseil pédagogique le 01/02 – version 1

-Présentation au CVL le 01/02 – version 1

-Présentation en Commission permanente le 02/02 – version 1

Cette répartition des moyens s'est déroulée dans un temps exceptionnellement contraint, la dotation officielle n'ayant été communiquée aux établissements que le vendredi 29 janvier à 17h.

Une baisse sensible des heures allouées dans le cadre de l'allocation progressive de moyens (APM) est soulignée. Cette année, le rectorat a laissé la possibilité aux établissements de choisir le volume d'HSA à transformer en IMP. Seule les IMP statutaires sont fléchées par les services académiques.

La structure SEP

La dotation SEP : 700,50H dont 651HP et 49,50HSA

Evolution de la structure et des capacités d'accueil :

- Réduction de l'offre : baisse du volume en 2nd AGORA (on passe de 24 à 18 élèves accueillis en 2021).
- Ouverture du CAP AEPE : 15 places ouvertes à la rentrée 2021.
- Evolution sur la 1^{ère} année CAP EPC : passage à une seule division de 24 élèves.
- Maintien des moyens pour deux divisions à 15 élèves en 2ème année de CAP EPC.

Sur les autres filières, aucune évolution majeure n'est à signaler.

Monsieur Coursodon précise que le lycée J. Brel est le seul établissement qui a maintenu ses effectifs à 24 élèves en CAP. De même, nous maintenons des secondes à 24 élèves, alors que partout ailleurs, les effectifs sont passés à 32 en tertiaire. Sur la filière OL, l'ouverture du BTS est programmée pour la rentrée 2025. Dans cette perspective, une augmentation des effectifs en 2nde bac pro OL est programmée à la rentrée 2022.

Les choix de répartition sont commentés.

A l'issue de la répartition des moyens, un volume de 13,5 heures restent à affecter. M. Coursodon propose de flécher 8h sur les IMP. Il sera possible d'échanger en conseil pédagogique et d'ici la rentrée prochaine, sur les contours des missions prédéfinies.

Au niveau du LGT :

L'APM est passée de 47h à 21h pour la rentrée 2021. Au final, la dotation allouée est en baisse réelle de 12.5h (du fait de financements nouveaux qui viennent limiter la baisse, notamment le financement des langues rares).

L'effectif des classes de 2nde est bloqué à 30 sur les 7 divisions. 4 classes de 1^{ère} générale sont programmées bien que l'effectif définitif sur ce niveau reste incertain. 3 divisions de terminale générale sont prévues à la rentrée 2021.

La dotation LGT : 1144,50 H dont 994,00 HP et 150,50HSA

Le proviseur précise que la dotation se fait à la structure.

Présentation des principaux changements et des choix pédagogiques réalisés sur la marge d'autonomie :

*En seconde :

Les dédoublements sont maintenus en maths, français, langues, SNT. L'AP est maintenue sur les 7 divisions mais à hauteur d'une heure par classe. Le projet FILL est pérennisé mais sur un volume plus réduit (12h spécifiques allouées)

*** En 1ère générale :** Dédoublements en lettres, langues et une heure par classe est donnée en AP.

13 groupes de spécialités sont prévus pour 12 financés.

constitution d'un seul groupe en allemand, regroupant les 1^{ères} générales et technologiques - constitution d'un seul groupe en option anglais euro regroupant les 1^{ères} et terminales.

Demande du collège des enseignants : dédoublement sur la spécialité LLCE si effectifs au-delà de 24 élèves.

Les effectifs n'étant pas stabilisés, il est difficile de figer des moyens de dédoublement en spécialité de manière définitive.

*En 1ère technologique :

Les dédoublements sont maintenus en lettres, maths, langues et éco-gestion, bio-chimie et ST2S.

L'AP est fixé à 0,5h par classe sur ce niveau.

*En terminale générale :

10 groupes de spécialités sont prévus pour 8 financés.

La diversité de l'offre ramenée à notre petite structure nous oblige à flécher des moyens.

la montée des 1^{ères} permettra d'accueillir 13 élèves redoublants de terminale.

- Maintien de l'option maths complémentaires.

- Pas d'ouverture de maths expert. Au vu de nos effectifs et de l'ambition scolaire portée, il a été choisi de ne pas ouvrir cette option. Une stratégie d'excellence est en cours de réflexion afin de permettre l'ouverture de cette option d'ici 2 ans.

*** En terminale technologique :** maintien de l'AP, des dédoublements en maths, langues, ST2S, Biochimie, Eco-gestion et groupes de spécialité pour une utilisation de 43 heures de fléchage.

BTS : Pas de surconsommation. L'option en SIO est maintenue et prolongée en 2^{ème} année (certification complémentaire).

Le chef d'établissement précise l'impact sur les postes :

Sur la SEP :

pas de création ni de suppression de poste mais modulation des CSD-CSR et BMP en fonction des disciplines.

Sur le LGT :

Suppression d'un poste en lettres modernes. Cette suppression n'entraîne pas d'impact humain puisque le poste apparaît vacant à la rentrée 2021. Modulation des CSD-CSR et BMP en fonction des disciplines.

M. Coursodon précise que le vote porte sur la répartition et non sur l'enveloppe globale allouée.

Vote de la proposition de la répartition dans les choix.

10 voix POUR - 03 abstentions - 02 voix CONTRE : la DHG est adoptée à la majorité (77)

8 > Questions diverses

a) M. Coursodon informe les membres du CA de l'évolution du protocole sanitaire et des modalités d'accueil des élèves mises en place au SELF à la rentrée des vacances de février. Une vigilance particulière est requise face aux variants du covid. Des espaces spécifiques par classe doivent être identifiés au sein du réfectoire afin d'éviter au maximum le brassage entre élève.

b) M. Coursodon informe également les membres du CA du projet de positionnement du lycée en établissement de services. Il précise que le Rectorat a répondu à un Appel à manifestation d'intérêt, dans le cadre du Grand Plan d'Investissement mis en place par le ministère de l'économie.

De nombreux intervenants sont déjà engagés sur le territoire dans une logique de services aux usagers. Il ne s'agit pas de se poser en concurrent de structures qui soutiennent des offres permanentes mais d'offrir à celles-ci une visibilité et une accessibilité supplémentaires. En adéquation avec les besoins spécifiques du territoire, une offre de nouveaux services pourra également être développée.

Le territoire concerné par l'établissement de service (EDS) couvre les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin.

L'offre, qui comprend des services permanents et non permanents, s'adresse à la population scolaire y compris aux collégiens et aux primaires (par exemple sur l'aide médico-sociale) mais également à l'ensemble de la population du territoire (parents, personnels de l'éducation nationale)

L'EDS propose une offre non permanente :

- de services déjà présents sur le territoire (Ce n'est pas "du tout, tout le temps" mais des entrées sélectionnées en fonction des moments en relation avec les besoins les rapprochant ainsi au plus près des usagers au moment le plus opportun),
- de services nouveaux, dans le même esprit que les précédents,

Définie en fonction des temporalités liées aux besoins des acteurs du territoire, cette offre non permanente est programmée et co-construite avec les partenaires.

L'EDS propose une offre permanente :

- Un dispositif pérenne d'accompagnement des usagers aux téléservices pour favoriser l'égalité d'accès aux services publics dématérialisés, avec la mise en place d'un médiateur,
- Un tiers lieu pour permettre une multi accessibilité aux différents partenaires et favoriser les échanges et les rencontres (accompagnement à la parentalité, initiatives économiques, sociales, éducatives),
- RH de proximité pour les personnels de l'éducation nationale,
- Offre d'optique solidaire par le magasin d'application du futur BTS optique (à terme).

Fin de la séance à 20h40.

La Secrétaire de séance

O. MOYROUX



Le Proviseur,



D. COURSDON